

Zone verte		Zone rouge	
Limite de stationnement	8h30	Limite de stationnement	2h30
Limite de stationnement	Tarif en euros	Durée du stationnement	Tarif en euros
30 minutes gratuites		30 minutes gratuites	
45 mn	0.80 €	45 mn	1.00 €
1h00	1.10 €	1h00	1.20 €
1h15	1.30 €	1h15	1.40 €
1h30	1.60 €	1h30	1.70 €
1h45	1.80 €	1h45	2.00 €
2h00	2.20 €	2h00	2.40 €
3h00	2.80 €	2h15	2.80 €
4h00	3.50 €	2h30	3.00 €
5h00	4.00 €	Au-delà : * FPS 30 € 1h gratuite uniquement sur les parkings et secteur nouveau Cimetière (avec obligation de prendre un ticket à l'horodateur)	
6h00	4.50 €		
7h00	5.00 €		
8h30	30.00 €		
Au-delà : * FPS 30 €			

*Forfait post stationnement (pénalité)

Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf jours fériés, mois d'août et dimanche (à l'exception du parking République payant le dimanche matin de 9h à 12h).

Les modalités de paiement du stationnement :

- **Horodateur par carte bancaire**
- **Sur l'application de stationnement EasyPark**

Aucun abonnement ne permet de stationner en zone rouge

Délibération N°1 au Conseil municipal du 7 juillet 2023
 Décision N° 2023-050
 Consultables sur demande.



Guide du stationnement

RÉSIDENTS

Vous habitez Villemomble dans une zone payante

Carte « résident » - Tous quartiers	
Forfaits	Tarifs
Forfait mensuel (à compter du 1 ^{er} de chaque mois)	26.00 €
Forfait trimestriel (à compter du 1 ^{er} de chaque trimestre)	65.00 €
Forfait annuel	182.00 €
Forfait gratuit à l'année pour un stationnement du lundi au vendredi à partir de 18h et le samedi de 9h à 19h	Gratuit

Rendez-vous en mairie afin de procéder aux formalités, à la délivrance de la carte et au paiement.

Munissez-vous d'un exemplaire de l'avis de taxe foncière ou ordures ménagères ou d'un bail de location. Il vous faudra également présenter la carte grise du ou des véhicule(s) concerné(s).

PROFESSIONNELS

Vous travaillez tous les jours à Villemomble

Vous exercez une activité professionnelle sur la commune et vous disposez d'un local dont l'activité est située dans une zone de stationnement payant

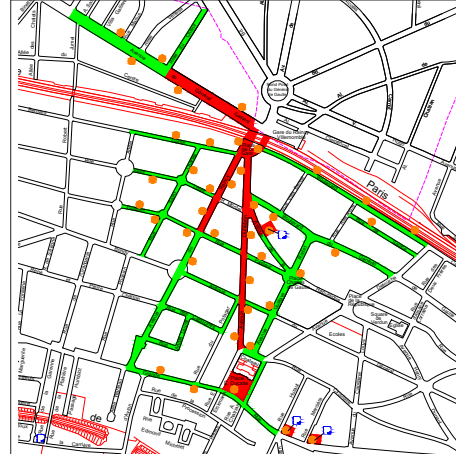
Carte « professionnel » - Tous quartiers	
Forfaits	Tarifs
Forfait annuel	182.00 €

Rendez-vous en mairie afin de procéder aux formalités, à la délivrance de la carte et au paiement.

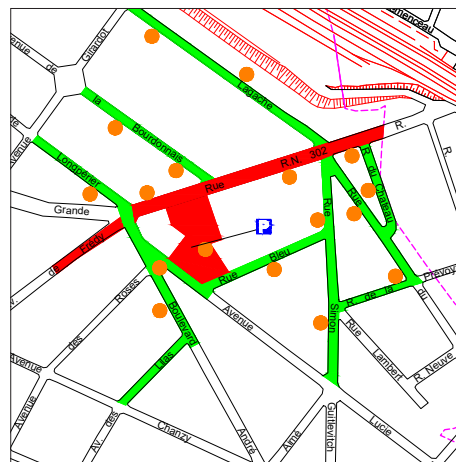
Munissez-vous d'un justificatif de l'activité (Kbis de moins de 3 mois, carte professionnelle), bail commercial ou d'activité. Sont également nécessaires la ou les carte(s) grise(s) du ou des véhicules (dans la limite de 5), une attestation employeur pour les employés ainsi qu'une attestation employeur pour les véhicules de fonction.

Les personnes ayant souscrit à un abonnement sont autorisées à stationner sur les emplacements payants hors zone rouge (donc hors parkings publics). Les abonnements n'étant pas applicables en zone rouge et sur les parkings publics, l'utilisateur devra effectuer son paiement à l'horodateur ou via l'application EasyPark.

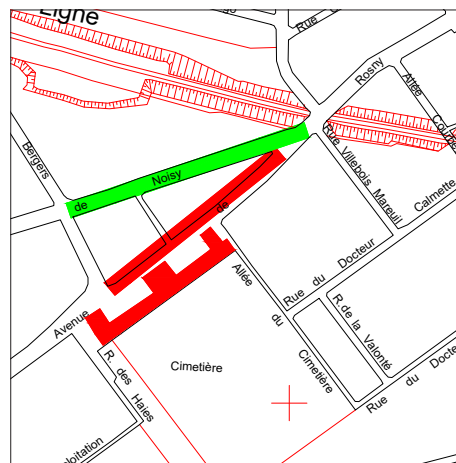
Quartier Outrebon



Quartier Époque



Quartier Cimetière de Villemomble



- Horodateurs
- P Parking
- Zone verte
- Zone rouge

(Certains horodateurs sont en cours de déploiement.)